

Renvoi au comité de salut public de la demande de la société populaire de Tarascon (Bouches-du-Rhône) de prolonger la mission du représentant Chaudron-Rousseau dans ce département, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la demande de la société populaire de Tarascon (Bouches-du-Rhône) de prolonger la mission du représentant Chaudron-Rousseau dans ce département, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 476;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23179_t1_0476_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

qu'extrait des présentes sera envoyé à la commune dudit Eyguières, pour veiller à son exécution, et qu'il en sera envoyé un second extrait à la Convention nationale.

Fait en l'administration du district, le 23 messidor an II de l'ère républicaine.

Signés : RICARD, *président*, QUIRAMOND et BARBIER. Certifié conforme : BRUN (*secrét.-g^{al}*).

25

La société populaire de Tarascon, département de l'Ariège, en rendant hommage aux vertus civiques et à l'énergie du représentant du peuple Chaudron-Rousseau, demande à la Convention nationale de prolonger sa mission dans ce département.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

26

L'agent national près le district de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, fait part à la Convention nationale que les 150 communes de ce district ont célébré, avec enthousiasme, la fête du 14 juillet, en mémoire des premiers élans du peuple français vers la liberté.

Insertion au bulletin (2).

[*L'agent nat. près le distr. de Tarbes, à la Conv.; Tarbes, 28 mess. II*] (3)

Citoyens législateurs,

Vive la République une et démocratique ! Vivent les premiers législateurs du monde ! Votre sage et vertueux décret du 18 floréal, la rapidité des victoires des républicains français, le bonheur de voir sauvés des poignards des assassins ceux qui ne cessent de sauver la patrie, tout a concouru au succès de mon invitation aux 150 communes de ce district de célébrer la fête du 14 juillet, décrétée par vous, en mémoire des premiers élans du peuple français vers la liberté. J'ai retracé à mes concitoyens le rapport de Max[imilien] Robespierre du 18 floréal, suivi de votre admirable décret, et soudain, le peuple, oubliant les travaux urgents de la moisson, en a suspendu le cours pour bénir l'Être suprême et ses représentants du bienfait de la liberté et de l'égalité, bien résolu de réparer un jour perdu pour l'agriculture en travaillant pendant les trop fréquentes et trop ridicules fêtes de Jésus-Christ ou des prêtres qui abusent de son nom. Des feux de joie se sont allumés dans plusieurs communes, dans le double but de célébrer les victoires et la destruction de la Bastille. Ce jour n'a pas été

nuisible à l'esprit public. Toutes les âmes, rapprochées par la fraternité, ont semblé se retremper du suc vigoureux de la liberté. Des banquets civiques se sont multipliés, et les toasts républicains ont été aussi nombreux que les merveilles de la révolution. Vous n'avez point été oubliés, pères de la patrie, au milieu de la joie universelle : chacun, pénétré de reconnaissance, savait en fixer la source dans le sénat français, dans la montagne sainte, qu'on admire ici comme dans toutes les autres sections de la République. Les ministres d'un culte fanatique ont vu, ce jour-là plus que jamais (non pas sans un dépit amer), que leurs espérances devoient céder au culte sublime de la raison, de la vérité et des vertus. Vive la Convention nationale ! Vive, vive la montagne !

P.I. CANDELLÉ BAYLE.

P.-S. Des apôtres de la révolution, dont j'ai provoqué la nomination par le district, sur la désignation des sociétés populaires de chaque canton, ont commencé, avec succès et au grand contentement du peuple, à parcourir les communes de campagne pour y éclairer et échauffer les habitants, extirper tous les derniers vestiges de la superstition et propager les grands principes de la morale républicaine, de la raison universelle, de la liberté et de l'égalité. Leur mission la rend agréable au peuple, impatient de s'instruire. Ils sont chéris de toutes les classes, excepté de celle des prêtres. Cette institution, que je me suis empressé d'organiser dans le district, est l'ouvrage de votre collègue FÉRAUD qui, par un arrêté, l'avait rendue commune à tout le département.

27

Les administrateurs du district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, écrivent à la Convention nationale que le représentant du peuple Maignet s'est assuré la reconnaissance publique par son attachement à la patrie. Ils demandent à la Convention de prolonger la mission de ce représentant.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

28

Une députation de la société populaire de Billom (2) se présente à la barre de la Convention, pour y déclarer une guerre à mort aux tyrans et à leurs satellites. Elle lui demande de renouveler tous les fonctionnaires publics de la création des Catilina, et d'épurer toutes les sociétés populaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) *P.-V.*, XLIII, 175.

(2) *P.-V.*, XLIII, 175. *Bⁱⁿ*, 29 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) C 313, pl. 1 248, p. 18.

(1) *P.-V.*, XLIII, 176; *J. Fr.*, n° 686.

(2) Puy-de-Dôme.

(3) *P.-V.*, XLIII, 176.